AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1033
FR0004025062-FS0510

2 mai 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SOITEC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 mai 2016, Bpifrance, établissement public à caractère industriel et commercial (dénommé « EPIC Bpifrance ») (27-37 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons Alfort Cedex) a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 avril 2016, indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations[1], le seuil de 10% des droits de vote de la société SOITEC et détenir indirectement 22 071 781 actions SOITEC représentant autant de droits de vote, soit 9,54% du capital et 9,08% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
EPIC Bpifrance	0	0	0	0
Bpifrance Participations	22 071 781	9,54	22 071 781	9,08
Total EPIC Bpifrance	**22 071 781**	**9,54**	**22 071 781**	**9,08**

Ce franchissement de seuil résulte d'une diminution du nombre total de droits de vote de la société SOITEC suite à la mise au porteur de 12 127 352 actions SOITEC préalablement détenues par Bpifrance Participations.

———

[1] Contrôlée par Bpifrance SA elle-même contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.

[2] Sur la base d'un capital composé de 231 324 184 actions représentant 243 171 434 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.